

Déclaration préalable

29 Octobre 2019

La CFE-CGC Orange agit comme toutes organisations syndicales en médiateur pour des salariés en situation difficile dans l'exécution de leur contrat de travail. Le pouvoir de direction et le pouvoir disciplinaire sont inscrits dans le code du Travail et dans nos règlements intérieurs.

Ils vous permettent d'entreprendre en toute légitimité.

Pour cadrer votre pouvoir de direction, nous disposons d'une instance de médiation soit pour les salariés de droit privé, la CCP (Commission Consultative Paritaire).

De nombreux échanges précèdent l'appel à cette instance. Mais ce travail de médiation devient impossible lorsque les positions se cabrent sur des principes.

Concernant un cas récent de licenciement, nous trouvons inadmissible que la direction ait attendu le dernier jour du délai imparti pour informer le salarié concerné, puis affiché un visage de duplicité dans sa communication aux équipes créant une atmosphère déstabilisante et une pression autoritaire.

Dans un tel contexte, quel rôle réservez-vous à la représentation du personnel ?

Vous avez bien suivi le processus légitime balisé par nos accords d'entreprise ; mais en résumé les mesures d'accompagnements ont été réduites à zéro et nous dénonçons ces pratiques.

Nous espérons qu'un cas particulier ne devienne pas une pratique établie, que les femmes et les hommes salariés d'Orange demeurent la richesse de notre entreprise ; qu'ils ne deviennent pas une simple valeur marchande ou centre de coût à réduire à n'importe quel prix comme nos réseaux et services ...

D'ailleurs à la lecture de l'ordre du jour de cette dernière instance CE, nous, élus de la CFE-CGC Orange, aimerions rappeler :

- Que la DTSI est le cœur battant du groupe avec des métiers d'expertises clefs, de la DSI aux UPR, en passant par la DR, la DTRS ou la DESI. Sans réseau, sans SI, pas d'opérateur...
- Au nom de la politique court-termiste de réduction des coûts, le recours à la sous-traitance et aux délocalisations met en risque nos savoir-faire.
- Les volontés de valorisation financière des infrastructures (Tower Co, Fiber Co...), constituent aussi une vive source d'inquiétude sur la pérennité d'Orange et de ses métiers, alors que la « régulation », qui a contribué à la multiplication des RIP, a déjà provoqué la déstructuration du marché.

Nous attendons impatiemment la présentation du dossier sur la politique du Make or Buy et notre position aujourd'hui comme celle que nous prendrons en CSE demain aura pour seule objectif de protéger la source de notre capacité à faire fonctionner, dans l'excellence, des réseaux fixes et mobiles efficaces au service de nos concitoyens et de notre pays.